

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)
DU MARDI 3 FEVRIER 2015, A 20 H 30**

L'an deux mil quinze, le 3 février,

Le conseil municipal de la commune de Bouilly dûment convoqué le 27 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis Dufaut, maire.

Etaient présents : Christian De Wreede, Jean-Louis Dufaut, Benoît Groux, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, René Marche, Carole Monlouis-Boniface, Isabelle Noël, Marie-Noëlle Périn, Laurent Péronne, Céline Pestel et Sandrine Petit.

Etaient absents représentés : Carène Laffilée représentée par Jean-Louis Dufaut, Francine Ninoreille représentée par Benoît Groux et Jean-Claude Santune représenté par Evelyne Juffin.

Le compte-rendu du CM du 4 novembre 2014 et le compte-rendu du CM du 2 décembre 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- . Régie de recettes
- . Petit Bouillerand : tarif des encarts publicitaires
- . Exposition "Peinture et Arts plastiques" : tarif

Secrétaire de séance : Sandrine Petit

Ordre du Jour :

1) Employés communaux

Avancement de Grade

Cette année, au regard des textes réglementaires, le CM a la possibilité de promouvoir au grade directement supérieur, un agent communal.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} Classe à temps non complet à compter du 1^{er} février 2015.

Modification du tableau des effectifs du personnel

En lien avec la suppression du poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe évoqué ci-avant et la création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe, le CM accepte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs du personnel.

2) Budgets annexes : dissolution à compter du 31 décembre 2014

Zone pavillonnaire

En vu de prononcer la dissolution du budget annexe "zone pavillonnaire", à compter du 31 décembre 2014, le CM, à l'unanimité, charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives liées à cette opération.

Usine relais

En vu de prononcer la dissolution du budget annexe "usine relais", à compter du 31 décembre 2014, le CM, à l'unanimité, charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives liées à cette opération.

3) Comptabilité : facturation à l'Etat pour la fabrication de 2 jeux d'étiquettes-adresses pour les élections départementales

Les services de la Préfecture de l'Aube ont sollicité toutes les communes pour l'édition de 2 jeux d'étiquettes destinés à la commission de propagande qui les utilisera dans le cadre des élections départementales 2015.

1514 étiquettes ont ainsi été imprimées par la commune de Bouilly et envoyées aux services de la Préfecture.

Sur proposition de M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité de facturer à la Préfecture, la somme de 75,70 euros, soit 0,05 euros l'étiquette. Ce montant comprend : l'encre, le matériel fourni et le travail effectué par le secrétariat. Un mémoire sera établi dans ce sens.

4) Foyer familial : délibération modificative "tarifs de location de la salle en 2015"

Suite à une erreur de calcul dans le tableau présenté au cours de la séance du CM du 2 décembre dernier, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Le CM adopte à l'unanimité les tarifs de location de la salle du foyer familial qui ont été corrigés.

5) Aube Immobilier : délibération pour garantie d'emprunt concernant les logements locatifs sis rue de l'Hôtel de Ville (en face de l'église)

Dans le cadre de la construction de l'ensemble locatif situé en face de l'église intercommunale, la société Aube Immobilier a contracté un emprunt bancaire. En conséquence, il sollicite une garantie d'emprunt auprès de la municipalité de Bouilly et auprès du Conseil Général.

Ayant étudié la demande, il s'avère que la garantie sollicitée s'élève à 80% pour la commune et à 20% pour le Conseil Général. Or, il est de coutume que la garantie soit de 50/50.

Le CM décide à l'unanimité de refuser la garantie d'emprunt à 80% et propose de l'accorder à hauteur de 50%.

6) Elections départementales

Les élections départementales auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015. Chaque membre du CM donne ses disponibilités afin de tenir le bureau de vote pour ces deux journées.

7) Avis du conseil municipal au sujet du courrier de la commune de Sommeval

Par courrier, M. le Maire de Sommeval fait part des accidents automobiles qui surviennent au cours des périodes hivernales sur la route départementale RD72, et plus précisément au niveau du virage situé vers l'ancienne décharge municipale. Pour pallier au problème de verglas récurrent, la municipalité de Sommeval évoque l'éventualité d'élaguer les arbres, voire de couper toute la végétation qui longe cette voie.

Chacun exprime son avis :

- cette route est départementale. Elle est donc du ressort du Conseil Général ;
- l'élagage des arbres ou le retrait de la végétation n'arrangerait aucunement cette situation. La route étant située plein Nord, l'ensoleillement n'est donc pas favorisé ;
- la situation évoquée date principalement de l'hiver 2013/2014 (14 sorties de route ont été recensés dont, semble-t-il, 11 le même jour...);
- tout dernièrement, le Conseil Général a fait poser des panneaux de signalisation annonçant le danger ;
- le dévers de la route est dans le mauvais sens (virage mal profilé).

M. le Maire précise quant à lui, qu'il a notamment rencontré M. le Maire de Sommeval sur le site, pour évoquer le sujet.

Au vu des arguments de chacun et des explications apportées, le CM dit :

- qu'il n'est pas envisagé de travaux d'élagage pour les raisons évoquées préalablement ;
- que les communes de Bouilly et de Sommeval doivent saisir le Conseil Général afin que leurs services étudient le problème et trouvent une solution adéquate.

Le CM charge M. le Maire d'adresser une réponse au maire de Sommeval.

8) Régie de recettes

Au cours de sa séance du 22 juillet 2014, le CM a donné son accord de principe pour la création d'une régie de recettes.

La candidature de Carole Monlouis-Boniface au poste de régisseur est acceptée à l'unanimité. En cas d'absence, Francine Ninoreille est désignée pour la remplacer.

M. le Maire fait lecture de l'arrêté de nomination et de l'acte constitutif relatif à la régie de recettes. Il propose qu'une indemnité soit versée au régisseur ou en cas d'absence de ce dernier, à son remplaçant.

Le CM accepte à l'unanimité cette proposition et confie à M. le Maire le soin d'établir les documents susmentionnés.

9) Petit Bouillerand : tarif des encarts publicitaires

Dans le cadre de l'édition du journal communal, il est proposé aux artisans et aux commerçants du secteur d'y insérer un encart publicitaire, moyennant une participation financière.

Un tableau récapitulatif des recettes perçues et les dépenses liées aux 2 tirages annuels, de 2010 à 2014, est distribué à chacun.

A. Hourseau précise :

- que la participation demandée pour les encarts publicitaires couvre les deux tirages annuels,
- que les tarifs de cette prestation n'ont pas été augmentés depuis quelques années,
- qu'à compter du prochain numéro, le journal communal sera intégralement publié en couleur, incluant les encarts publicitaires,
- que les recettes perçues ne couvrent pas les dépenses dont une part reste à la charge de la commune,
- que la commission de la communication propose une augmentation des tarifs de 20%.

Au vu de ces éléments et après débat, le CM décide par 12 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs) : J-L. Dufaut (+ 1 pouvoir), S. Petit, R. Marche, A. Hourseau, E. Juffin (+ 1 pouvoir), B. Groux (+ 1 pouvoir), Carole Monlouis-Boniface, M-N. Périn, C. Pestel, d'appliquer une augmentation de 10%, arrondi à l'euro supérieur. Quant à Ch. De Wreede, I. Noël et L. Péronne, ils souhaitent conserver les tarifs actuels.

10) Exposition "peintures et arts plastiques" : tarif

La commission de la culture organise une exposition "peintures et arts plastiques", les 7, 8 et 9 février 2015.

A cette occasion, il est proposé aux exposants et aux organisateurs de partager un repas le dimanche 8 février. Une participation financière sera demandée à chacun pour couvrir les frais de cette restauration.

Le CM accepte à l'unanimité de fixer le montant de la participation à 7 euros.

11) Informations diverses.

M. le Maire :

- Faire-part :

Carène Laffilée, conseillère municipale adresse à l'ensemble du CM une carte de bons vœux pour la nouvelle année ainsi qu'un faire-part pour la naissance de sa fille.

- Maison de retraite :

A l'issue de l'appel d'offre pour le lot maçonnerie, trois dossiers ont été déposés à la société Aube Immobilier. Pour mémoire, l'entreprise précédemment choisie est en liquidation judiciaire et ne peut donc terminer le chantier.

Il est à noter que les trois répondants ne souhaitent pas conserver la grue actuellement présente sur le chantier car ils ont leur propre matériel.

Les travaux devraient redémarrer très prochainement.

M. le Maire : (suite)

- Syndicat intercommunal des écoles de Bouilly-Souigny-Javernant-Sommeval :

En raison de la réforme des rythmes scolaires applicables depuis la rentrée scolaire 2014-2015, les élus du syndicat et les représentants des parents d'élèves se sont réunis pour évoquer la mise en place des Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP).

Les élus et les parents ont constitués 4 groupes afin d'échanger leurs idées.

Le 13 février prochain, un groupe restreint de 8 personnes (1 élu et 1 représentant de parents d'élèves de chaque groupe) aura pour mission d'étudier les activités proposées par chacun des groupes et de choisir celles qui pourraient être retenues. Une étude plus approfondie sera ensuite lancée pour déterminer le lieu où pourrait se dérouler les activités, leur coût, l'encadrement, la date prévisionnelle de mise en place, etc...

- Marché communal :

Un boucher ambulant fait dorénavant parti des exposants qui s'installent sur le marché communal, le mercredi matin.

Si la vendeuse de poulets ne vient plus, on peut observer que la maraichère, quant à elle, a beaucoup de succès.

- Association Famille Rurale :

Tout dernièrement, l'association Famille Rurale a retrouvé un nouveau souffle lors de son assemblée générale, avec l'élection d'un bureau complet. Cette association est le deuxième organisateur de centre de loisirs sur le territoire de la Communauté de Communes Bouilly-Mogne-Aumont, pendant les petites et les grandes vacances.

- Conciliateur de justice :

M. Boeglin Jean-Claude, conciliateur de justice du canton "les Riceys" a pris ses fonctions depuis le 1^{er} janvier 2015.

En mars, le canton "Les Riceys" regroupera les anciens cantons de Les Riceys, de Bouilly et de Chaource.

Le conciliateur assurera une permanence dans ces trois communes sur rendez-vous.

- L'association "Vivre en Yoga" :

Au vu du compte rendu de son assemblée générale, l'association "Vivre en Yoga" assure à ses adhérents une activité dynamique.

- Communauté de Brigades de gendarmerie de Bouilly-Chaource-Ervy-le-Châtel :

Le 23 janvier 2015, l'Adjudant Chef Magnaval, commandant par intérim la communauté de brigades de Bouilly-Chaource-Ervy-le-Châtel et commandant la brigade de Gendarmerie de Bouilly, a dressé le bilan des activités de la Gendarmerie sur le secteur, pour l'année 2014.

Ce rapport met en évidence une stabilité au niveau de la délinquance et une augmentation du taux d'élucidation des délits.

- Forêt : proposition d'achat :

Au cours de sa séance du 3 juin 2014, le CM a décidé de décliner l'offre du Conseil Général de la Marne, qui proposait de créer un regroupement forestier. Cette offre consistait à ce que la commune de Bouilly devienne propriétaire d'une parcelle de forêt, moyennant une participation financière de 10 000,00 €.

C'est au tour de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube de soulever le sujet et de demander à la commune de Bouilly, sa position.

Une réponse écrite sera adressée à la DDT de l'Aube leur signifiant la décision qui a été prise par le CM en date du 3 juin 2014.

- Amicale des Parents et Amis des Ecoles intercommunales de Bouilly-Souigny-Javernant-Sommeval :

L'APAE invite l'ensemble du CM à participer au carnaval qui aura lieu le samedi 21 mars 2015, à Sommeval.

- Vœux de la municipalité :

Ayant été questionné par quelques administrés de Bouilly, il rappelle à l'assemblée que les invitations aux vœux de la municipalité sont destinées : aux membres du CM, aux employés de la commune, aux employés du syndicat intercommunal des écoles de Bouilly-Souigny-Javernant-Sommeval, aux représentants des établissements scolaires et du périscolaire (médiathèque), aux membres des commissions communales, aux présidents des associations locales, aux artisans et commerçants de la commune, aux représentants des entreprises qui œuvrent pour la commune, aux représentants des services médicaux, aux gendarmes de Bouilly, aux élus locaux, aux sapeurs-pompiers de Bouilly, à certains représentants des administrations locales et territoriales...

Exceptionnellement cette année, les conseillers municipaux du précédent mandat ont également été conviés.

Sandrine Petit :

- Téléthon :

Cette manifestation a eu lieu le vendredi 5 décembre 2014. Le bilan pour 2014 est excellent. Un grand merci à tous les acteurs de l'édition 2014 : participants et bénévoles du comité d'organisation du Téléthon. Il est à noter que comme les autres années, l'opération a été principalement concentrée en fin de journée et en soirée.

- Communauté de Communes Bouilly-Mogne-Aumont :

Au cours du conseil communautaire du 15 janvier dernier, les membres de la communauté de communes ont notamment évoqué le dossier relatif à la mise en place de la redevance incitative (collecte des déchets ménagers) sur le territoire communautaire.

Pour mémoire, l'enquête réalisée au cours de l'année passée a retenu la "phase 3".

L'étude se poursuit actuellement et semble se diriger vers une collecte basée sur 17 passages annuels, soit une collecte toutes les 3 semaines. L'attribution des marchés devrait avoir lieu fin 2015.

Ch. De Wreede fait remarquer que la communauté de communes avait annoncé plusieurs réunions d'informations au cours des mois de septembre à décembre 2014, mais qu'elles n'ont pas eu lieu...

La communauté de communes annonce qu'une réunion publique aura lieu prochainement afin d'exposer aux habitants les différentes étapes de la mise en place de la réorganisation du système de collectes.

R. Marche :

- Voirie :

1/ Un projet de travaux, visant à alimenter en haut débit des communes proches, est à l'étude. Un relevé des chambres France Télécom aura lieu entre le 2 et le 7 février prochain, entre la rue de l'Hôtel de Ville et la route nationale 77.

2/ Les travaux d'élargissement et de renforcement de la route départementale, RD190 qui aura lieu entre la route nationale 77 et le chemin d'exploitation dit "des Grandes Ruelles", seront réalisés sous le couvert du Service Local d'Aménagement du Conseil Général de l'Aube, sur une période de 3 semaines, à compter du 2 mars 2015.

B. Groux :

- La Poste :

Bien que les actions menées par le collectif des usagers de La Poste soient régulièrement communiquées par mail, aux conseillers municipaux de Bouilly, aux élus des communes voisines... un point est fait en séance. Les membres du collectif s'attachent également à relayer l'information le plus largement possible.

Face au maintien des décisions unilatérales de la Direction de La Poste et devant l'absence de réponse des institutions aux nombreuses interpellations écrites, le collectif des usagers a décidé d'organiser une manifestation de contestation citoyenne, samedi 14 février 2015, devant le bureau de La Poste de Bouilly. Un communiqué devrait paraître en ce sens dans la presse le 10 février prochain. Une information appelant à la mobilisation sera également déposée dans les boîtes à lettres des administrés. Il est à observer que les 15 municipalités concernées par ce bureau distributeur (10320) dénoncent fermement et unanimement, les décisions aberrantes prises par La Poste. Elles appellent également à la mobilisation et ont fait savoir qu'elles seraient toutes présentes le 14 février devant La Poste.

A. Hourseau :

- Commission de la Culture :

Petit rappel : l'ensemble du CM est invité au vernissage de l'exposition de "peintures et arts plastiques" le samedi 7 février 2015.

L'exposition sera ouverte au public les samedi 7 et dimanche 8 février 2015. Le lundi 9 février 2015 sera réservé aux établissements scolaires.

- Foyer familial :

Le système permettant l'ouverture et la fermeture du rideau de scène sera réparé le vendredi 27 février 2015.

E. Juffin :

- Cimetière :

Une réunion sera programmée prochainement au sujet du columbarium. La réception d'un nouveau devis nécessite que le dossier soit réétudié dans son ensemble.

12) Questions diverses.

- Ayant été interpellée par M. Deniset, **M-N. Périn** demande si la commune peut intervenir au sujet d'une marche qui empiète sur le trottoir, rue de l'Hôtel de Ville car il y a un risque de chute.

B. Groux ira voir sur place la nature du problème. Il conviendra sans doute de consulter le propriétaire et de l'informer de ce danger potentiel.

- A la question de **C. Monlouis-Boniface**, **M. le Maire** répond que la date du prochain CM n'a pas encore été fixée.

- **I. Noël** demande s'il serait possible d'envisager une rencontre en dehors des horaires de permanences des élus, afin de consulter l'avancement des gros dossiers.

M. le Maire et R. Marche précise que l'étude relative à l'accessibilité doit tout d'abord faire l'objet d'une actualisation des tarifs. Le maître d'œuvre doit être relancé dans ce sens.

M. le Maire ajoute que, dans le cadre du projet de Halle sportive, un courrier a été adressé à une famille de la commune, propriétaire d'un terrain proche de la future construction, demandant une rencontre. L'idée est d'évoquer l'éventualité d'un échange de parcelle. A ce jour, la famille ne s'est pas manifestée. La date de la rencontre n'a donc pas encore été arrêtée.

Dès réception de nouveaux éléments concernant les différents projets en cours, la commission des bâtiments se réunira pour étudier et faire avancer les dossiers.

- **I. Noël** signale la naissance, fin janvier, d'une petite bouilleraude, fille du gestionnaire du collège Max Hutin.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une carte de félicitation a, d'ores et déjà, été adressée aux heureux parents.

La séance est levée 22h30.